



# L'Organisation des Producteurs de Grains

Premier syndicat français de producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux

*Lettre d'information  
des producteurs de grains*

**N°31**  
Avril  
2010

## Bougres de producteurs !

**L**es producteurs représentent chacun de leur côté une offre atomisée de la production de grains. On estime qu'il y a environ encore 200 000 « scopeurs » sur 10 millions d'hectares de SCOP, soit 50 ha de moyenne par producteur. Il est certain qu'il serait préférable d'avoir des entreprises agricoles de 500 hectares pour diviser par 10 le nombre d'offres. Les assolements en commun vont dans ce sens, comme à l'Est, où les kolkhozes ont finalement préparé le terrain pour le développement de grosses unités privées. Les céréaliers ont bien d'autres défauts : ils font de la rétention quand les prix sont bas alors que c'est à ces moments-là que les marchés sont porteurs et demandeurs de gros flux de matière première. Refuser de vendre quand les prix sont au plus bas et

reporter l'acte de vente à un moment où les prix seront meilleurs n'est rien d'autre qu'une pratique spéculative. Les producteurs ne doivent pas avoir une attitude égoïste vis-à-vis de la filière en n'alimentant pas en permanence le marché. Ils ne sont pas là pour gagner de l'argent, leur mission est de fournir de la matière première à bas prix aux filières. Ce n'est pas moral que des paysans jouent avec les marchés, quand à l'autre bout il y a des gens qui ont faim. Le stockage à la ferme fausse les données statistiques car les pouvoirs publics ne savent pas (du moins pas encore) l'estimer. De même la fabrication d'aliments du bétail à la ferme est une concurrence déloyale pour les industriels qui sont de vrais professionnels. Les céréales sortant des exploitations françaises ne sont pas tracées et sont sales : le blé est poussiéreux, le

maïs contient trop de grains cassés ; la qualité doit être améliorée face à une concurrence à l'export. Si les trésoreries sont difficiles en ce moment, il suffit de demander à l'Etat des compensations pour que les agriculteurs puissent... acheter leurs intrants, afin de ne pas diminuer leur production pour la campagne suivante, ce qui mettrait en péril l'amont et l'aval.

Pour résoudre tous ces problèmes, il faudrait que les producteurs n'aient plus le contrôle de leur récolte dès la moisson faite. L'obligation française de passer par un collecteur agréé par l'Etat est déjà une bonne chose pour

centraliser et professionnaliser l'offre. La contractualisation permettrait au client d'avoir une entière liberté sur la mise en marché des productions et d'assurer la fourniture des semences et autres

intrants afin de pérenniser les filières. Il est important d'encadrer l'approvisionnement des marchés des grains afin que ce qui s'est passé en 2007 ne se reproduise plus ; les hausses de prix étant catastrophiques pour la filière.

De la fiction ? Non, hélas, ces lignes ci-dessus décrivent les discours qui se tiennent actuellement dans les instances parisiennes et évidemment avec la bénédiction des organisations céréalères officielles françaises, qui, pire, reprennent ces idées à leur compte, au mépris des adhérents qu'il leur reste.

L'OPG se bat pour que les agriculteurs vivent dignement du fruit de leur travail pendant que d'autres s'essuient les pieds sur notre profession.

Nicolas JAQUET,  
Président de l'OPG

### O.P.G.

1 imp. Marc Chagall  
BP 50590  
32022 AUCH cedex 9

Tél : 05 62 60 14 30  
Fax : 05 62 60 32 84  
E-mail :  
contact@opg.fr

[www.opg.fr](http://www.opg.fr)

rédigé par  
des agriculteurs  
imprimé par nos soins

**EDITO**

# Accord interprofessionnel biodiesel : quels intérêts pour les agriculteurs et les consommateurs ?

Les aides aux cultures énergétiques (ACE) et les contrats de jachère industrielle ayant disparu, il était urgent pour cette filière de garantir sa fourniture en oléagineux. Ces deux outils avaient permis jusqu'en 2008 aux estérificateurs de se procurer des colzas et tournesols moins chers que s'ils étaient destinés au marché alimentaire. En 2009, une tentative de « contractualisation positive » avait avorté.

On aurait pu craindre l'âpreté des discussions au cours desquelles chaque acteur de la filière aurait défendu sa position. Fort heureusement, les producteurs, n'ont été représentés que par un seul syndicat, qui ne connaît pas ses adhérents mais dont le président est également à la tête de l'établissement financier de la filière huile et protéine, Sofiprotéol. Dans le même esprit, le directeur général de Sofiprotéol est aussi président de Diester Industrie et de Saipol, ce qui a dû éviter la cacophonie !

Dans toutes ces pseudo-organisations dites « interprofessionnelles », les intérêts des producteurs d'oléagineux sont-ils réellement pris en compte ? Non.

Examinons d'un peu plus près ce fameux accord :

L'organisme stockeur (OS) recevra des primes à deux niveaux :

Avec l'engagement des agriculteurs, pour un tiers de leur surface,

pendant trois ans, l'OS recevra 14 €/t, dont 10 qu'il devra restituer au producteur.

L'OS recevra en outre 10 €/t de graines engagées pour son propre compte.

Ainsi, l'agriculteur percevra 10 € par tonne, soit 24 € par hectare en tournesol et 34 € par hectare en colza (pour des rendements respectifs moyens nationaux de 24 quintaux et 34 quintaux).

Par rapport aux anciennes ACE de 45 €/ha, le président aux 150 000 adhérents anonymes n'a pas de quoi être fier.

Pour les OS, avec 14 € garantis par tonne, soit 48 € par hectare de colza et 34 € par hectare de tournesol, la carotte paraît meilleure.

Quant au prix net auquel sera payée la tonne de graines à l'agriculteur, c'est encore le flou. Il y a bien un adossement du prix OS au marché à terme, mais cela ressemble plus à un cadrage pour éviter un emballement des prix. Ainsi, si la cotation d'Euronext est élevée (> 360 €/t), les cours seront rabotés (de 90 %) pour éviter que la filière ne produise un Diester trop coûteux face au gazole. Si le marché à terme se maintient à un niveau bas (à 210 €/t), le prix sera respecté.

Ce mécanisme n'évoque pas les frais d'industrialisation et autres fantaisies qui entraînaient, par le passé, des écarts de prix de plusieurs dizaines d'euros la tonne entre un

colza industriel et un colza alimentaire pour les agriculteurs. Si ces écarts venaient à se renouveler, les agriculteurs pourraient être tentés de favoriser l'alimentaire et de faire la grève du non alimentaire malgré les arguments, bien rémunérés, des OS...

Cet accord est scandaleux sur de nombreux aspects. Tout d'abord, il a été étendu par le ministère de l'Agriculture qui est devenu celui de l'Alimentation : huile de palme pour notre alimentation et huile riche en Omega 3 pour les moteurs (les 2/3 de la production française !)... Nous contribuons à la déforestation en Indonésie et à l'exploitation humaine dans ces plantations pour nourrir les Européens avec une huile qui pose également des problèmes de santé publique. Nous perdons nos débouchés historiques et plus rémunérateurs en huile alimentaire à l'export vers nos voisins européens. Cet accord permet un détournement de valeur ajoutée captée aux producteurs en faveur des OS avec des coopératives qui deviennent complices pour privilégier l'aval au détriment de leurs adhérents.

Enfin, il faut soulever le problème d'absence de représentativité de la FOP qui, pourtant, décide au nom de tous les producteurs. Elle ne représente pas les agriculteurs, qui y adhèrent sans le savoir et qui n'ont aucun droit d'expression et d'information.

## Biocarburants : une rentabilité fortement compromise !

Avec un cours des graines de colza l'ordre de 310 €/t, l'ester de colza au niveau européen se négocie à 720 €/t. Le gazole auquel il vient se substituer dans le biodiesel cote 494 €/t sur la même localisation. Les graines oléagineuses ont un prix de marché, résultant de plusieurs paramètres nationaux et internationaux. Il y a donc bien un gros problème de rentabilité pour la filière la filière biodiesel. Du côté de l'essence, l'éthanol présente des cotations très différentes selon son origine. Ainsi, l'origine US est valorisée 538 \$/t, alors que l'éthanol brésilien cote 751 \$ et l'euro péen 816 \$. Les importations d'éthanol au sein de l'UE ne sont pas prêtes de s'arrêter ! Il faut aussi comparer avec le prix de 761 €/t d'essence que l'éthanol est censé remplacer sans oublier que son rendement énergétique est de seulement des 2/3 de celui de l'essence. Face à l'absence de rentabilité du secteur, il faut une bonne dose de pédagogie pour arriver à convaincre le législateur que les économies sur les gaz à effet de serre sont d'un intérêt majeur, pour revenir à une défiscalisation efficace. A ce sujet, le rapport de l'ADEME qui bégaie avec ces résultats depuis septembre 2009, devrait, sous peu, être définitivement publié. Il est attendu avec beaucoup d'impatience par de nombreux sceptiques.

## Programme européen d'aide aux plus démunis

**C**e programme baptisé PEAD permet d'utiliser 1,6 millions de tonnes de céréales mises à l'intervention dont une majorité d'orge. Il ne s'agit pas d'approvisionner les clochards en bière mais d'un mécanisme complexe de troc qui, pour le moins, ne permet pas de dégager clairement les marchés. Quand la Commission européenne donne dans le caritatif, on peut s'attendre à tout...

Prenons un exemple concret pour expliquer de manière simple le mécanisme : un fabricant français de pâtes est

retenu suite à un appel d'offre de la Commission pour fournir une certaine quantité de spaghettis. Il sera rémunéré avec de l'orge stockée à l'intervention en Hongrie. Il ne va pas ramener cette orge en France mais va la revendre sur le marché hongrois à un prix inférieur au prix d'intervention. Ce mécanisme de troc va relâcher une quantité de céréales qui va alourdir le marché et donc peser sur les cours ; les producteurs étant au final lésés.

La France est de manière surprenante le quatrième état bénéficiaire de ces aides aux plus démunis, ce qui donne à réfléchir sur le développement de la pauvreté dans notre pays...

L'OPG dénonce ce système très administré qui, sous couvert de charité, lamine encore un peu plus le revenu des agriculteurs en période de prix bas puisqu'il s'agit de céréales d'intervention. De plus, normalement il est interdit de vendre des céréales à un prix inférieur au prix d'intervention.

On peut craindre que derrière ce mécanisme, il y ait de nombreuses fraudes. Il serait beaucoup plus simple que la Commission finance directement des actions caritatives sans passer par ce troc.

## La meunerie, un secteur très concentré

**S'**il existe encore 376 entreprises de meunerie, 4 entreprises représentent à elles seules 55,2 % des volumes de blé écrasé en détenant 49 moulins. Ensuite, 9 entreprises assurent 17,3 % de l'écrasement. Nous en sommes donc à 13 entreprises pour près des trois quarts du marché. Derrière, on trouve 69 entreprises qui font 21,2 % du marché et enfin, le gros des troupes : 294 petits moulins qui se partagent les miettes, soit 6,2 % de la production de farine.

Les 4 poids lourds sont dans l'ordre : Nutrixa (ex Grands Moulins de Paris) qui est une filiale de Champagne Céréales avec son partenaire Délifrance ; Moulins Soufflet qui appartient à la célèbre famille du premier négociant agricole français ; Axiane qui est la nouvelle entité issue d'Axérial et qui regroupe les 13 000 agriculteurs d'Agralys et d'Epis-Centre ; Les Grands Moulins de Strasbourg qui se définissent comme un groupe familial, ils détiennent de nombreux moulins jusque dans la Sarthe et la région Midi-Pyrénées, et la marque Francine leur appartient.

Les 9 autres grandes entreprises de meunerie sont : Dijon céréales,

Terrena-Evelia, Groupe Nicot (privé), Gers Farines (coopération), Hébert SA, qui a rejoint Axiane et 4 entreprises privées (Minoterie Girardeau, Groupe Maurey, Moulins Dumée, Minoterie Forest).

En dérivation de la filière existent des entreprises dont le but est de créer divers types de liens entre les meuniers et les boulangers : fourniture, formation, financement d'installation, franchises. Sur son site, Banette explique :

« Chaque stagiaire peut être parrainé par un meunier Banette qui, outre la prise en charge de 40 % des frais de formation, s'engage à assister son filleul pour la recherche du fonds de commerce, le montage du dossier financier et lui offre une assistance technique et commerciale à l'installation ». Axiane et Grands Moulins de Strasbourg sont des partenaires de Banette. Festival des Pains fédère 33 moulins coopératifs ou privés dans toute la France avec des boulangers. La Ronde des Pains, qui commercialise la Campaillette, est liée à Nutrixa. Baguépi fait partie

du Groupe Soufflet tout comme Le Boulanger Artisan.

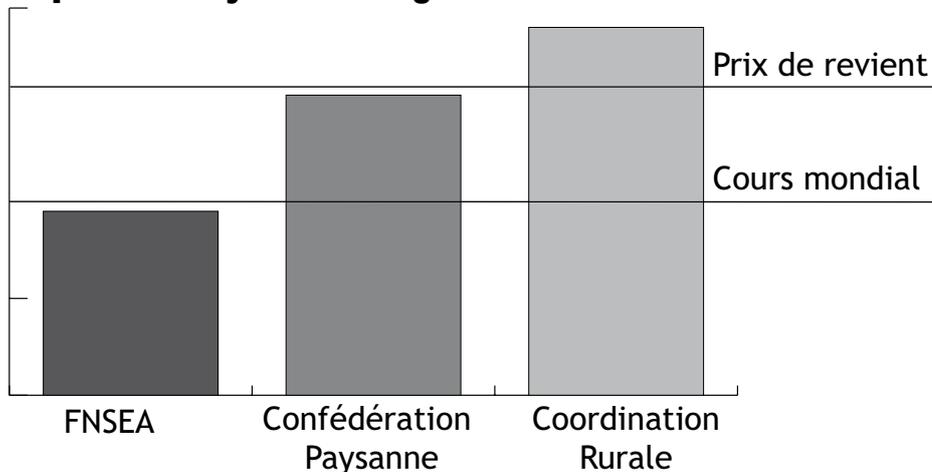
S'il y a de plus en plus de concentration dans le secteur de la meunerie, il faut noter que la part du chiffre d'affaires réalisée par des entreprises appartenant à la coopération agricole est en pleine progression. L'Association Nationale de la Meunerie Française (ANMF) parlait déjà de plus d'un tiers de l'activité réalisée par les coopératives en 2008. Les boulangers sont de plus en plus liés à leur fournisseur de farine avec des systèmes de type franchise. En discutant avec des membres de la filière, on constate

qu'il y a un manque de communication très important entre les différents métiers. Les boulangers sont coupés de tout lien avec les producteurs et ils ignorent totalement, nos contraintes, les caractéristiques variétales et du terroir, et surtout le prix trop faible du blé. Ainsi, ils ne sont donc pas à même de réaliser que les meuniers ne leur ont pas répercuté l'intégralité de la baisse du prix du blé.



# Prix des grains : que revendiquent les syndicats agricoles ?

## Objectifs de prix des céréales pour les syndicats agricoles



En lisant leurs déclarations dans la presse, on a l'impression que tous les responsables agricoles sont pour des prix rémunérateurs. Si on creuse un peu plus, on s'aperçoit qu'il y a des positionnements très différents par rapport aux niveaux des prix. La FNSEA avait, depuis 20 ans, clairement affirmé qu'il faut « se rapprocher du cours mondial ». Aujourd'hui, elle révisé à la baisse ses objectifs au travers des projets de mutualisation des prix des céréales pour alimenter les usines d'éthanol et du mécanisme de plafonnement des prix, introduit dans l'accord interprofessionnel pour le Diester, en cas d'envolée des cours du colza. Les prix des grains payés aux producteurs seront donc bien inférieurs au cours mondial. Ce sera peut-être rémunérateur, mais pas pour les producteurs !

La Confédération Paysanne demande que les aides soient conservées pour les petites fermes et que les grandes exploitations, qui sont plus compétitives, puissent vivre avec des prix qui couvrent leurs frais. Ils revendiquent donc globalement un prix de marché qui se situe un peu en dessous des coûts de revient moyens.

Seule la CR réclame une quasi-suppression des aides et des prix qui permettent de rémunérer la très grande majorité des agriculteurs, les quelques aides restantes se limitant à compenser les handicaps naturels. L'objectif étant que sur presque tout le territoire les agriculteurs puissent vivre dignement du fruit de leur travail. Utopique ? Depuis 5 000 ans, les paysans ont vécu ainsi. Pourquoi aujourd'hui ne devrait-on plus croire en l'agriculture ? Aucune autre profession n'accepterait d'être administrée et assistée comme cela. Pour la CR, observation géopolitique à l'appui, seule une politique de prix rémunérateurs permet de maintenir de nombreux agriculteurs.



### Gestion des risques : des formations financées par VIVEA, « la profession » assure !

Quatre organisations professionnelles et syndicales (JA, FNSEA, APCA et Coop de France) associées à Groupama ont décidé de créer un programme de formation à la gestion du risque financé par VIVEA. La gestion des aléas est un nouveau moyen trouvé par nos chères organisations pour obtenir des lignes de financement depuis VIVEA. On comprend que Groupama soit si généreuse avec le syndicalisme officiel qui travaille en faveur des compagnies d'assurances. Paradoxalement, un risque nouveau va apparaître pour les agriculteurs : celui que l'obtention de prêts ou d'aides soit conditionnée à l'engagement de l'exploitant à avoir pris les précautions nécessaires pour se prémunir contre certains risques.

### Semences fermières de maïs

Aux cours actuels du maïs, il redevient intéressant de produire soi-même ses semences. Produire de la semence coûte environ 35 € pour 1 hectare. La chute de rendement avec des semences fermières est souvent limitée à 5 ou 7 qx par hectare. En conséquence, la fertilisation azotée peut être réduite de 10 à 20 unités par hectare. Au final, les semences fermières permettent d'améliorer la marge de 30 à 50 €/ha. Pour avoir toutes les informations techniques et conseils pour produire vos semences de maïs, consultez le site de l'OPG : [www.opg.fr](http://www.opg.fr)